

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_37
id. 2242

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'assainissement collectif des agglomérations.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'assainissement,
- 48 % d'aide pour les travaux liés aux stations d'épuration.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Touffailles Construction réseau d'assainissement dans le bourg ENV02265 - ENV02381	Réseau	399 322	---	69 882 * 17,50 %	---	109 813 * 27,50 %	179 695 45 %
Total		399 322	---	69 882	---	109 813	179 695

(*) Taux arrondi.

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

La participation définitive de l'Agence de l'eau est inférieure aux prévisions. Afin d'atteindre le taux global d'intervention de 45 %, une aide complémentaire du Conseil Départemental sera susceptible d'être proposée au BP 2016 (en fonction du montant définitif des travaux).

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Touffailles Construction réseau d'assainissement dans le bourg ENV02265 - ENV02381	Réseau	399 322	---	69 882 * 17,50 %	---	76 717 * 19,21 %	146 599 36,71 %
Total		399 322	---	69 882	---	76 717	146 599

(*) Taux arrondi.

III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2015			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €	Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €
Commune de Touffailles Construction réseau d'assainissement dans le bourg ENV02265	69 882 * 17,50 %	---	---
Total	69 882	---	---

(*) Taux arrondi.

Cette subvention en capital sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAG :

Autorisation de programme 2015 :	611 848 €
Crédits déjà engagés :	268 380 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	69 882 €
Crédits disponibles :	273 586 €

<u>Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC :</u>	
Autorisation de programme 2015 :	64 723 €
Crédits déjà engagés :	35 929 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	28 794 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale du Conseil Départemental, par article budgétaire, détaillée ci-dessus, concernant la commune de Toufailles ;
- Précise que cette subvention en capital sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61, opération ASAG.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC